

Les modalités applicables aux plans de chasse Chevreuil & Cerf et au plan de gestion Sanglier

Campagne de chasse 2019-2020

Par chevreuil prélevé : plus d'obligation d'apporter les pattes. Par contre, retour à la Fédération des Chasseurs de la carte de prélèvement, où figure le numéro de bracelet que vous avez utilisé, à compléter et à adresser par courrier, mail ou lors des permanences.

Par cerf prélevé : selon l'article 2 de l'arrêté préfectoral attribuant des cerfs, chaque détenteur a l'obligation de remettre le lundi qui suit le prélèvement au point de permanence fixé par la Fédération Départementale des Chasseurs de la Creuse et communiqué à chaque détenteur, la patte arrière munie du bracelet validé, la tête ainsi que les renseignements concernant l'animal.

Par sanglier prélevé : constat de prélèvement pour tous les animaux (qu'ils pèsent + de 50 kg ou - de 50 kg) à compléter par le détenteur et à retourner à la Fédération des Chasseurs par courrier, mail ou lors des permanences. Le contrôle des poids est supprimé.

Pas de permanence Les
23 décembre et 30 décembre 2019

PERMANENCES CHEVREUILS, CERFS et SANGLIERS ; SUIVI SANITAIRE : Horaires et Lieux

Circuit 1	Circuit 3
BOUSSAC-VILLE Devant la Mairie	JARNAGES Devant la Mairie
LA CELLETTE Devant la Mairie	GOUZON Place du Champ de Foire
CHATELUS-MALVALEIX Place du Marché (face au Crédit Agricole)	BORD ST GEORGES Devant la Mairie
BONNAT Place du Champ de Foire	CHAMBON SUR VOUEIZE Place de la Poste
LOURDOUEIX ST PIERRE Devant la Mairie	EVAUX LES BAINS Place de la Poste
DUN LE PALESTEL Place du Champ de Foire	ST PRIEST D'EVAUX Devant la Mairie
AZERABLES Devant la Mairie	CHENERAILLES Place de la Poste
LA SOUTERRAINE Place Filderstadt	AHUN Place du Champ de Foire
LE GRAND BOURG Devant la Mairie	ST SULPICE LES CHAMPS Devant la Mairie

8h30
à 9h00

9h30
à 10h00

10h30
à 11h00

11h30
à 12h00

13h30
à 14h00

14h30
à 15h00

15h30
à 16h00

16h30
à 17h00

17h30
à 18h00

Circuit 2	Circuit 4
PONTARION Parking de la Poste (à partir de 8 heures)	FELLETIN Parking de l'Auberge Felletinoise
VALLIERES Devant la Salle Polyvalente	CLAIRAVAUX Aux Trois Ponts (au + D31 et D982)
GENTIOUX PIGEROLLES Devant la Mairie de GENTIOUX	LA COURTINE Devant la Mairie
ROYERE DE VASSIVIERE Devant la Poste	FLAYAT Devant la Mairie
ST JUNIEN LA BREGERE Devant la Mairie	CROCQ Devant la Mairie
BOURGANEUF Place de la Gare Routière (face au Centre Al Gouze)	MERINCHAL Devant la Mairie
CHATELUS LE MARCHEIX Place de la Poste	AUZANCES Devant la Mairie
AULON Devant la Mairie	BELLEGARDE EN MARCHE Place Treix
	AUBUSSON ZI du Mont Parking « Les Briconautes »

Circuits 1 et 3

Premier et troisième lundis de chaque mois, soit les 16 septembre, 7 octobre, 21 octobre, 4 novembre, 18 novembre, 2 décembre, 16 décembre, 6 janvier, 20 janvier, 3 février, 17 février, 2 mars (la chasse du grand gibier se termine le samedi 29 février 2020).

Circuits 2 et 4

Premier et troisième lundis de chaque mois à partir de l'ouverture générale jusqu'à l'ouverture de la chasse du cerf : soit les lundis 16 septembre, 7 octobre et 21 octobre.

Puis **tous les lundis** (sauf les lundis 23 et 30 décembre 2019) jusqu'au 2 mars, la chasse du grand gibier se terminant le samedi 29 février 2020. Le 11 novembre 2019 étant férié donc jour de chasse, la permanence aura lieu le 12 novembre 2019, selon les mêmes lieux & horaires.